

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 5 juin 2026

présents : 16

votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Date de convocation

30/05/2026

Date d'affichage

05/06/2026

Présents : *BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., VUILLEMIN M.*

Absents excusés : *GAUCHON L., MILLION E. et RIETSCH M.*

Pouvoirs : *Mme GAUCHON L. a donné pouvoir à Mme BESSERER L.
Mme MILLION E. a donné pouvoir à Mme BOIGEY-DIEMER M.
Mme RIETSCH M. a donné pouvoir à Mme COURTOIS-PAULUS A.*

Madame Marie BOIGEY-DIEMER a été nommée secrétaire.

Objet : *Membres proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)*

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de nommer 32 personnes pour permettre au Directeur des services fiscaux de désigner les membres de la commission communale des impôts directs de la commune,

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal dresse à l'unanimité la liste de 32 noms pour permettre au directeur des services fiscaux de désigner les membres de la commission communale des impôts directs de la commune :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BEDEZ Thierry	BESSERER Laëtitia
BONNE Jonathan	BORDONADO Marc
CHRETIEN Bertrand	CICOLAZ Marie-Madeleine
COLIN Pascal	COURTOIS François
COURTOIS-PAULUS Anne	DELAUGEAS Thierry
DELON Claudine	DIZIER Nicolas
FRASCANI Charlene	GAUCHON Ludivine
GIGNEY Valérie	HONORE Christian

JACQUEMIN Karen	JEANDIN Gérard
JEANJACQUOT Christian	LEOST Roland
LHOTE Denis	MATHIEU Alban
MAUFROY Romuald	MILLION Emmanuelle
OLRY Marie-Claire	OUGER Emmanuel
PAPELIER Stéphane	ROLLOT Dominique
SOLARY Alain	SOUCHET Jean-Marie
VIRY Blandine	VIRY Charlène

POUR – 19

CONTRE – 0

ABSTENTION – 0

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 5 juin 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE

